



Garantie véhicule d'occasion

Par **Titoye57**, le **15/04/2019** à **21:15**

Bonjour, j'ai fait l'erreur d'acheter un véhicule chez un marchand de voiture d'occasion avec garantie de 3 mois. 3 jours après l'achat bien sûr la voiture tombe en panne. Ce marchand serait d'accord d'annuler la vente et me rendre mon ancien véhicule mais pas les 2000€ que j'avais mis au bout au prétexte qu'il a des frais de changement des cartes grises et de remise en état du véhicule tombé en panne.

A-t-il le droit de garder mon argent pour ce motif bien que la voiture soit garantie ?